

SAJ – Service d'Activité de Jour APAJH38

SAJ – Service d'Activités de Jour

Qui est concerné ?

Adultes

Nécessité de Notification MDPH

Structure spécialisée dans l'accueil d'un certain public :
Personnes en situation de handicap

Domaines d'activités principaux

Accompagnement
Vie sociale, loisirs, activités culturelles et sportives

Coordonnées

35 av. Hector Berlioz - 2 immeuble
Victor Hugo 38260 La Côte-Saint-André

saj@apajh38.org

04 74 20 19 05

<https://www.apajh.org/#/>

Zones géographiques d'exercice

Voir la liste des intercommunalités concernées

Voir la liste des communes concernées

Capacité d'accueil

30 places

Présentation

Le SAJ (service d'activités de jour) accueille, à la journée, des personnes de 20 à 60 ans. Il favorise au travers d'activités, le maintien ou le développement de l'autonomie fonctionnelle, des capacités intellectuelles, gestuelles, sociales et de travail des personnes accueillies. Cette forme d'accompagnement favorise l'épanouissement des personnes et permet de leur proposer un rythme adapté.

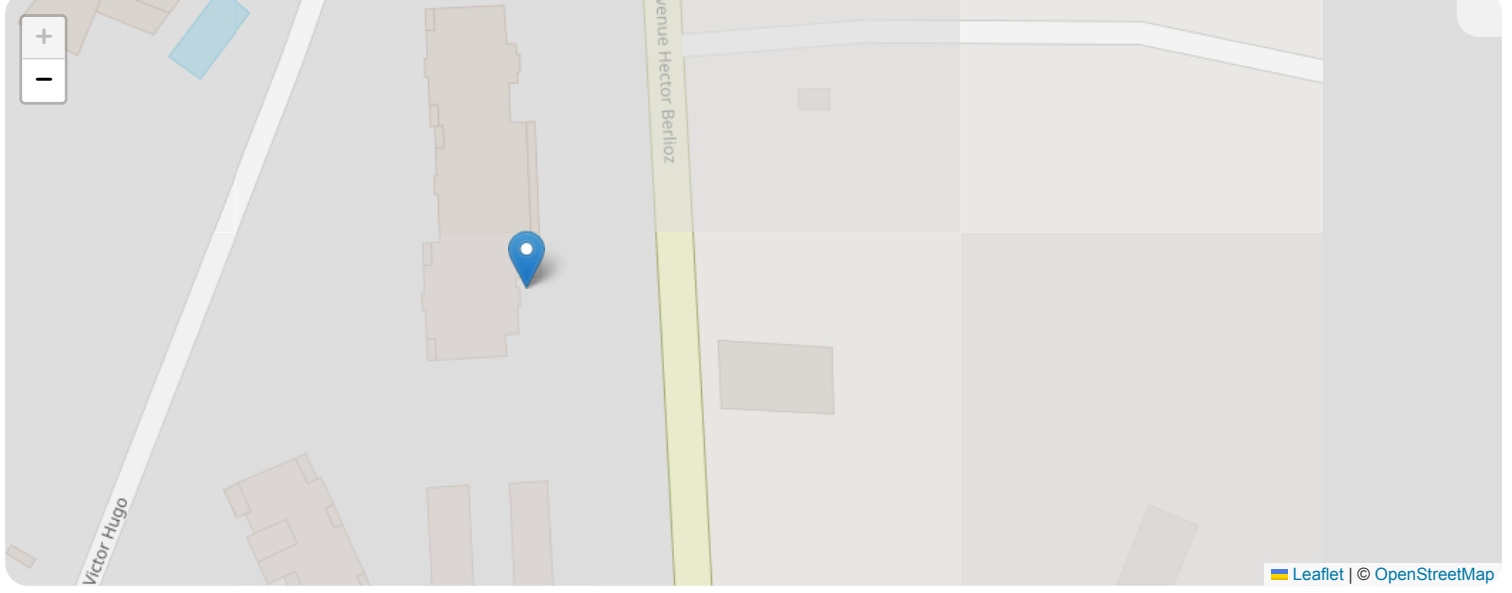
Objectifs & Missions

C'est un accueil à titre temporaire ou permanent, à temps partiel ou complet, avec ou sans hébergement. Les SAJ ne sont pas médicalisés. Ils s'adressent aux adultes handicapés qui ne sont pas en mesure de travailler dans une entreprise adaptée ou un établissement et service d'aide par le travail (ESAT), mais qui disposent d'une certaine autonomie physique ou intellectuelle ainsi que d'une certaine capacité à participer à une animation sociale.

Public concerné :

Age du public : de 20 à 60 ans

Tout type de handicap : déficience psychique, intellectuelle ou physique.



[Signaler une erreur](#) >